



**SAISON 2017/2018**

**Domaine des Compétitions**  
*Feuilles de match*

**Epernay, le 04 septembre 2017**

---

## **DÉMATÉRIALISATION DU SUPPORT DE LA LICENCE**

---

---

### **à l'attention des Clubs et des Commissions départementales**

---

Compte-tenu de la dématérialisation du support de la licence,

- **La présentation des licences lors des rencontres utilisant la FMI (feuille de match informatisée) n'est plus nécessaire ; l'utilisation de la tablette est suffisante.**

L'article 139bis des RG de la FFF régit les formalités d'avant match dans le cadre de la FMI.

Dans le cas où la FMI serait indisponible, et après accord de l'assistance FMI ou du service des compétitions, une feuille de match papier est rédigée.

La présentation des licences devient alors obligatoire (article 141 des RG de la FFF).

- **La présentation des licences demeure obligatoire lors des rencontres utilisant une feuille de match papier ;**

La présentation des licences se fait via l'application FOOTCLUBS COMPAGNON.

En dernier recours, dans le cas où l'application FOOTCLUBS COMPAGNON serait indisponible, la présentation d'un listing des licenciés mis à disposition dans FOOTCLUBS est nécessaire.

L'arbitre de la rencontre se saisit alors du listing et le joint à la feuille de match lors de l'envoi au District.

**Préconisations :**

- Imprimer, pour chaque équipe, le listing des licenciés mis à disposition dans FOOTCLUBS, et le conserver lors des rencontres (dans le cas où la FMI ou FOOTCLUBS COMPAGNON seraient indisponibles) ;
- Ouvrir un accès à FOOTCLUBS COMPAGNON à vos responsables d'équipes de U13 à Seniors (via FOOTCLUBS).

Florian PRAME  
Directeur administratif